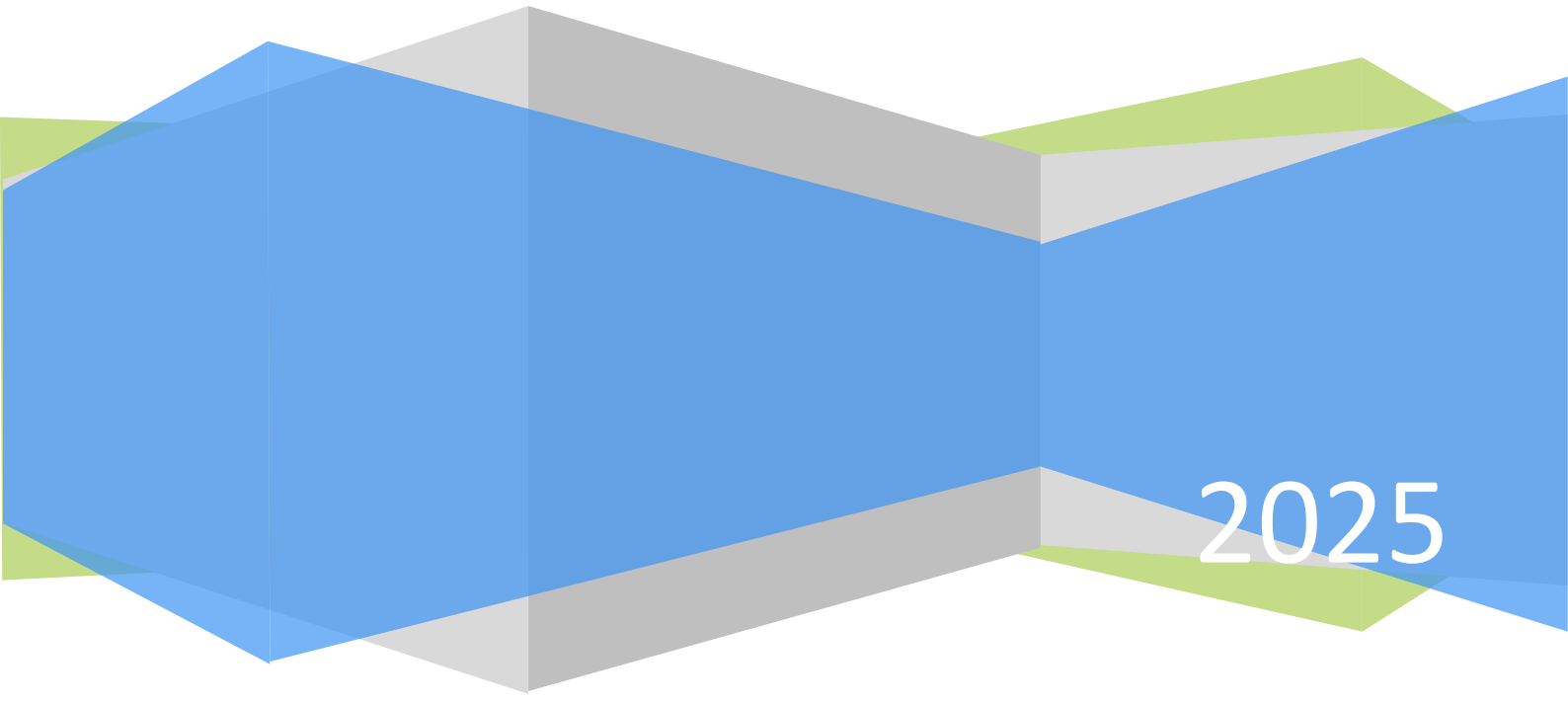
SSTMC
Votre partenaire Prévention

Rapport Administratif

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
MURET COMMINGES



I – PRESENTATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MURET COMMINGES (SSTMC)

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MURET COMMINGES (SSTMC).

Président du SSTMC : Monsieur Pierre BERNA
Directrice du SSTMC : Madame Nathalie ASTORG

Siège social MURET : 12 avenue Vincent Auriol – 31600 MURET
Numéro de Siret : 77682520000020
Code APE : 8690F : activités de santé humaine non classées ailleurs
Tél : 05.61.51.03.88
Mail : contact.muret@sstmc.fr
Site Web : sstmc.fr
Secteur du COMMINGES : 3 Rue Jean Suberville – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.62.00.90.90
Mail : contact.saint-gaudens@sstmc.fr

Domaine Territorial : Les secteurs de Muret et de Saint-Gaudens.



La mission principale du SSTMC est celle définie réglementairement :

« Les Services de Santé au Travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail » (Art.4622-2 du Code du Travail)

Les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de France accompagnent 1.5 millions d'entreprises pour préserver la santé au travail de près de 15 millions de salariés**.**

Les équipes pluridisciplinaires des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) assurent 4 missions principales :

1) L'action santé au travail en entreprise
2) La surveillance de l'état de santé des salariés
3) Le conseil en prévention auprès des employeurs et salariés
4) La traçabilité des informations et la veille sanitaire





II – LES ETABLISSEMENTS ADHERENTS ET LE SUIVI MEDICAL

I - Les adhérents et les salariés suivis

a. Secteur privé

Les adhérents du secteur privé

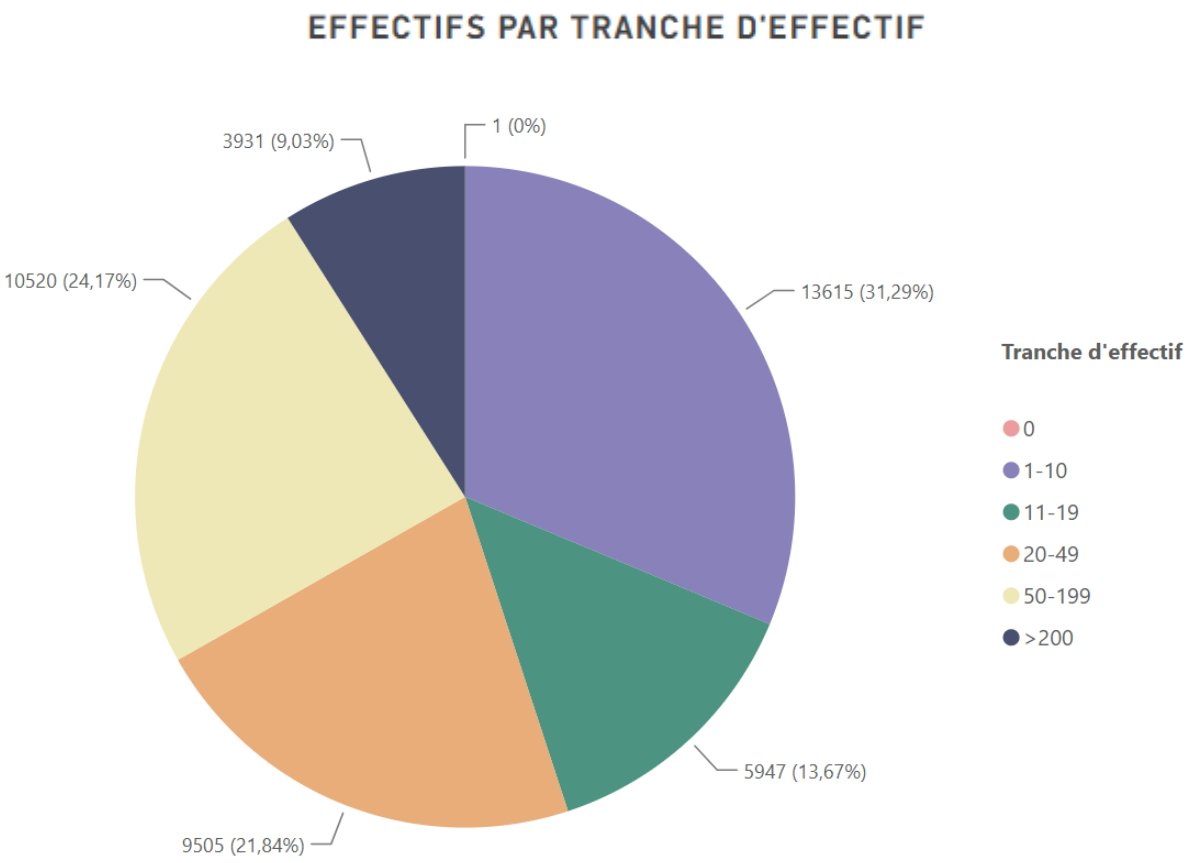
Indicateurs	2024	2025
Nombre d'adhérents privé (au sens du code du travail) (incl agence interim)	4889	4823
Nombre d'adhérents (au sens du code du travail) (excl agence interim)	4871	4810
Nombre d'adhérents (au sens du code du travail) (excl agence interim) sans personnel	160	217

Les salariés suivis du secteur privé

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés suivis du secteur privé (incl agence interim)	44736	43964
Nombre de salariés suivis du secteur privé (excl agence interim)	42294	41579

Nombre d'entreprises du secteur privé par tranche d'effectif

Indicateurs	2024	2025
Nombre d'entreprises (moins de 11 salariés) (incl agence interim)	4019	3965
Nombre d'entreprises (moins de 11 salariés) (excl agence interim)	4186	4194
Nombre d'entreprises (de 11 à 49 salariés) (incl agence interim)	708	711
Nombre d'entreprises (de 11 à 49 salariés) (excl agence interim)	703	707
Nombre d'entreprises (de 50 et plus salariés) (incl agence interim)	160	147
Nombre d'entreprises (de 50 et plus salariés) (excl agence interim)	156	144
Nombre total d'entreprises (incl agence interim)	**5050**	**5032**
Nombre total d'entreprises (excl agence interim)	**5027**	**5017**



Les 2/3 des salariés du secteur privé suivis par le SSTMC travaillent dans une société de moins de 50 salariés.

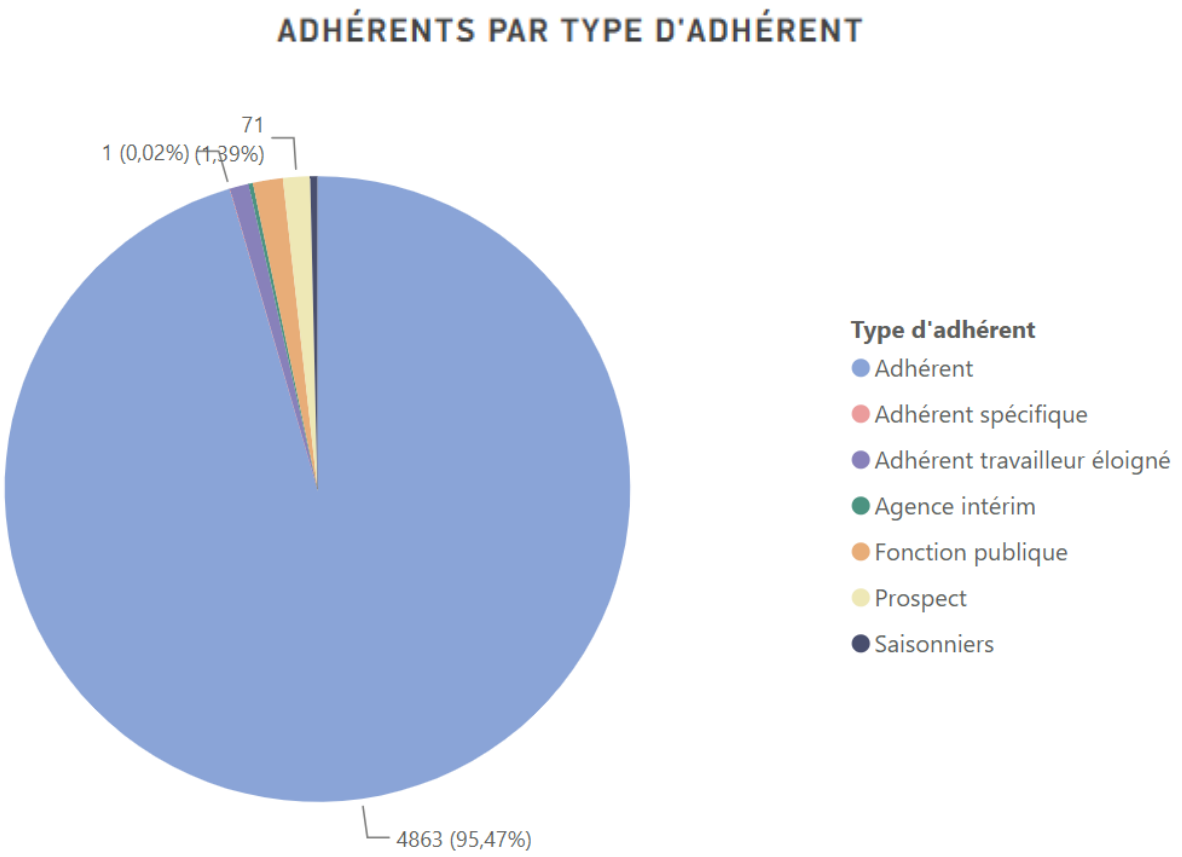
b. Secteur public

Nombre de conventions établies avec le secteur public

Indicateurs	2024	2025
Nombre d'établissements du secteur public (Etat)	100	80
Nombre d'établissements du secteur public (Total)	100	80

Nombre de salariés suivis dans le cadre des conventions avec un service public

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés suivis dans le cadre des conventions avec un service public (Etat)	2635	1599
Nombre de salariés suivis dans le cadre des conventions avec un service public (total)	2635	1599



c. Les salariés suivis selon le type de suivi

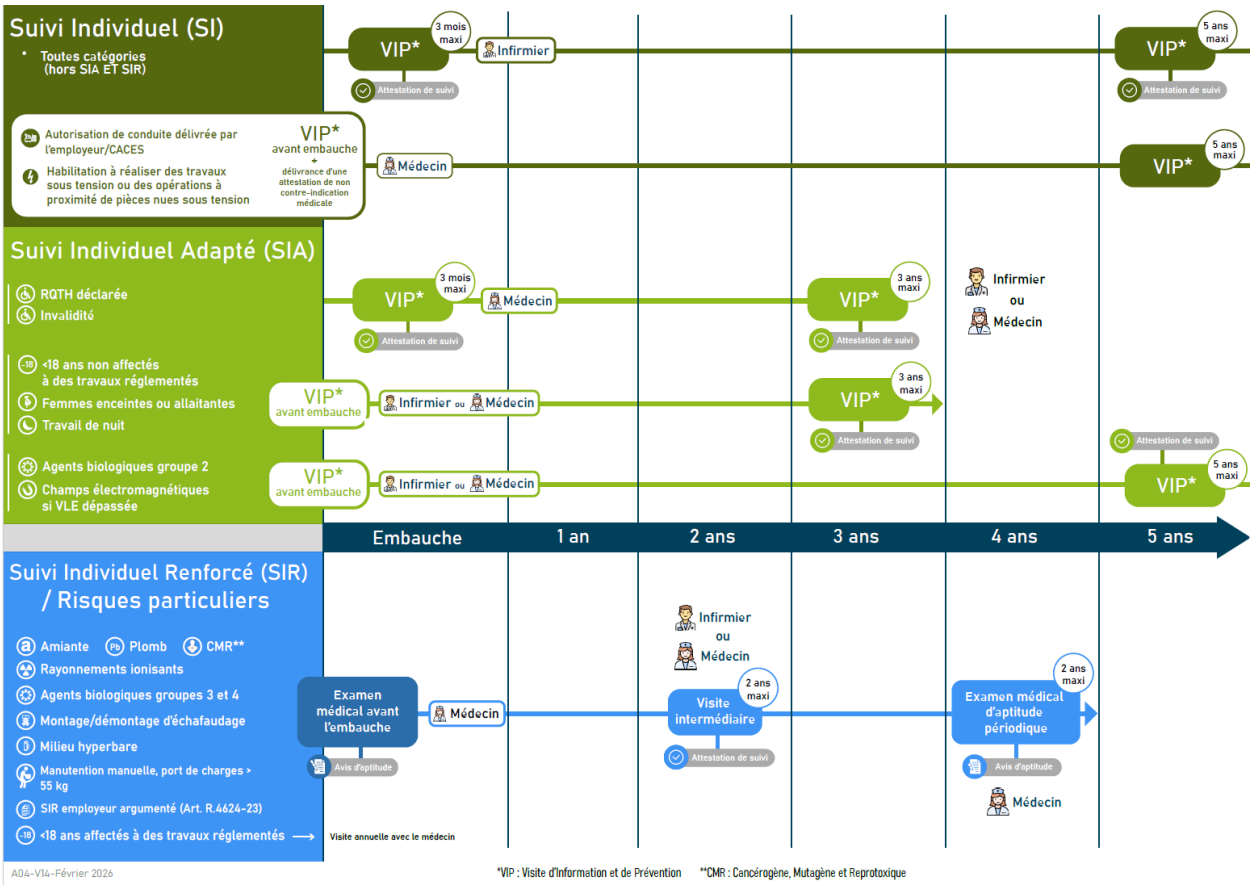
Les trois types de classification de salariés existants selon les risques auxquels les expose leur profession sont :

1) **SI : S**uivi **I**ndividuel
2) **SIA : S**uivi **I**ndividuel **A**dapté
3) **SIR : S**uivi **I**ndividuel **R**enforcé

Selon la catégorie dans lequel est classé le salarié, il peut être suivi soit par une infirmière en santé au travail, soit par un médecin, selon des périodicités de suivi différentes. Certains risques imposent que le salarié bénéficie d'un examen médical effectué par un médecin du travail à l'issue de laquelle un « Avis d'Aptitude » est donné. D'autres, considérés comme moins « dangereux » pour la santé et la sécurité des salariés, donnent droit à une Visite d'Information et de Prévention (VIP) réalisée par un médecin ou une infirmière et à la délivrance d'une Attestation de Suivi.

Indépendamment des examens d'aptitude à l'embauche et périodique ainsi que des visites d'information et de prévention, le travailleur bénéficie, à sa demande ou à celle de l'employeur, d'un examen par le médecin du travail. Le travailleur peut solliciter notamment une visite médicale lorsqu'il anticipe un risque d'inaptitude, dans l'objectif d'engager une démarche de maintien dans l'emploi et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Le médecin du travail peut également organiser une visite médicale pour tout travailleur le nécessitant *(article R.4624-34 du Code du Travail).*

Nos équipes sont particulièrement sensibilisées sur l'importance d'informer systématiquement tout salarié, dès son premier rendez-vous, de la possibilité de demander un rendez-vous auprès du médecin du travail, à tout moment, quelle que soit sa classification de suivi (SI, SIA ou SIR), notamment lorsqu'il anticipe un risque d'inaptitude, dans l'objectif d'engager une démarche de maintien dans l'emploi ou de bénéficier d'un accompagnement spécialisé.

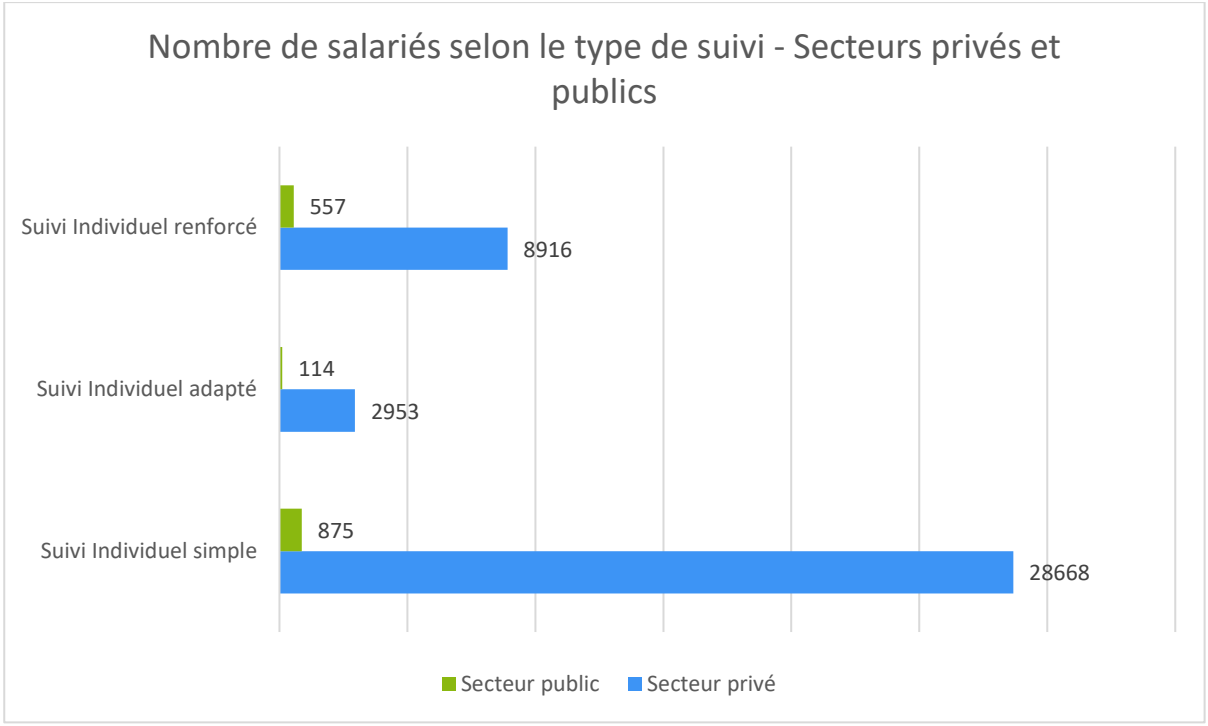


Nombre de salariés suivis selon le type de suivi pour le secteur privé

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés suivis pour le secteur privé : Suivi renforcé	10317	8916
Nombre de salariés suivis pour le secteur privé : Suivi adapté	2560	2953
Nombre de salariés suivis pour le secteur privé : Suivi simple	26342	28668
Total des salariés suivis pour le secteur privé	**39175**	**40529**

Nombre de salariés suivis selon le type de suivi pour le secteur public

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés suivis pour le secteur public : Suivi renforcé	618	557
Nombre de salariés suivis pour le secteur public : Suivi adapté	106	114
Nombre de salariés suivis pour le secteur public : Suivi simple	785	875
Total des salariés suivis pour le secteur public	**1509**	**1546**



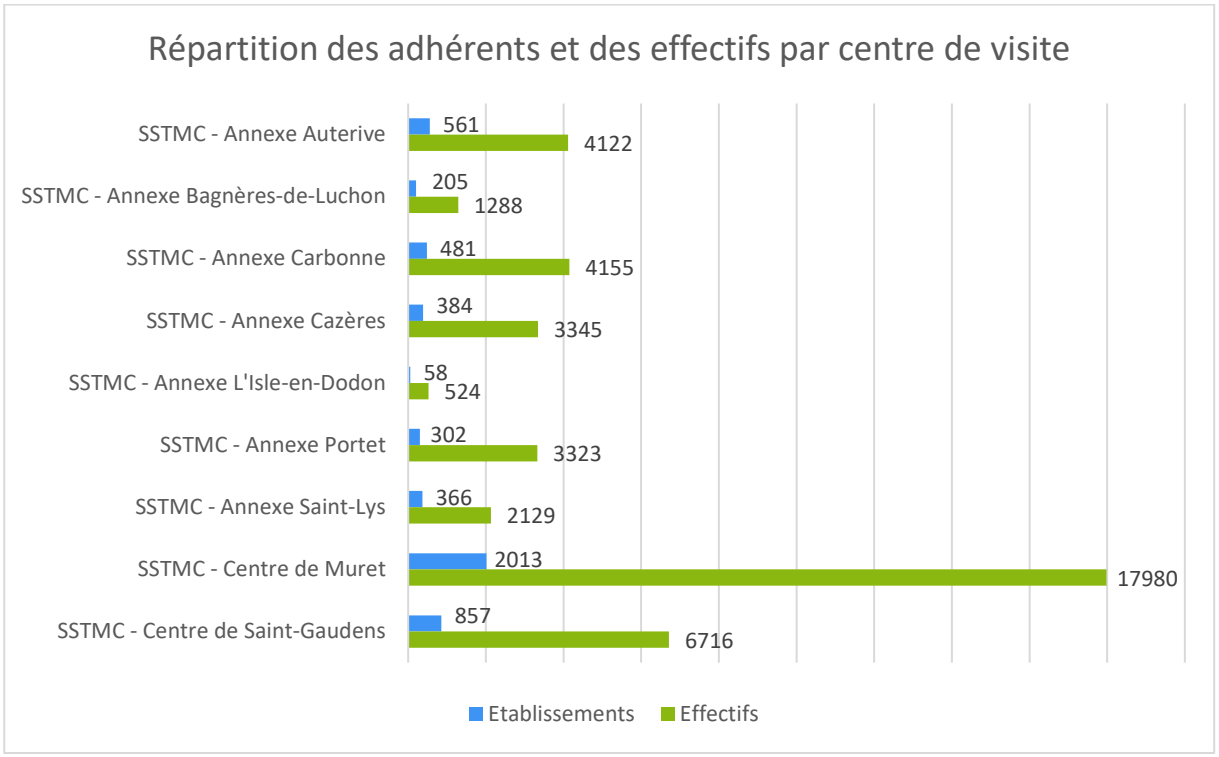
d. Entrées et sorties des salariés dans l'année

Entrées / sorties des salariés suivis sur l'année

Indicateurs	Entrées	Sorties
Nombre de salariés	14754	17204

e. Le suivi des adhérents et des salariés par centre de visite

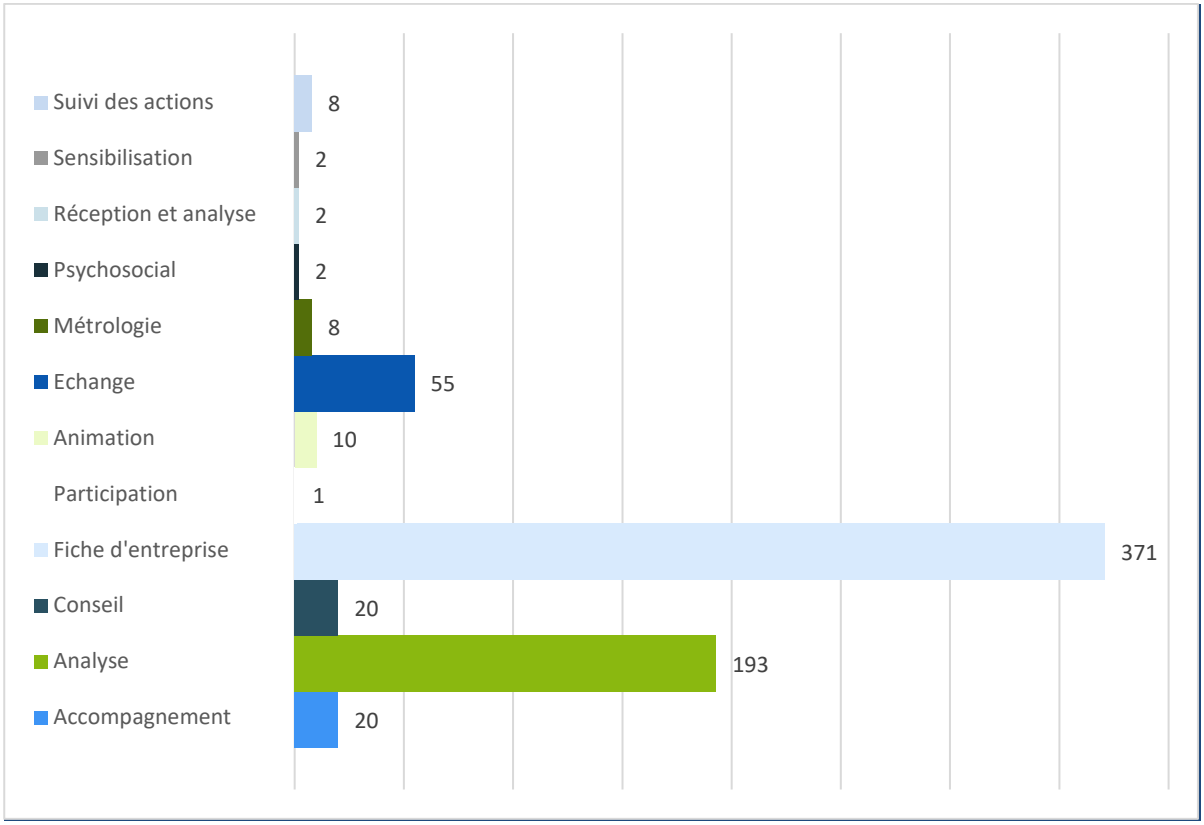
Le SSTMC assure le suivi de ses adhérents et de ses salariés sur 9 sites répartis sur notre secteur géographique.



II – Les actions réalisées

Nombre d'adhérents bénéficiaires des actions :

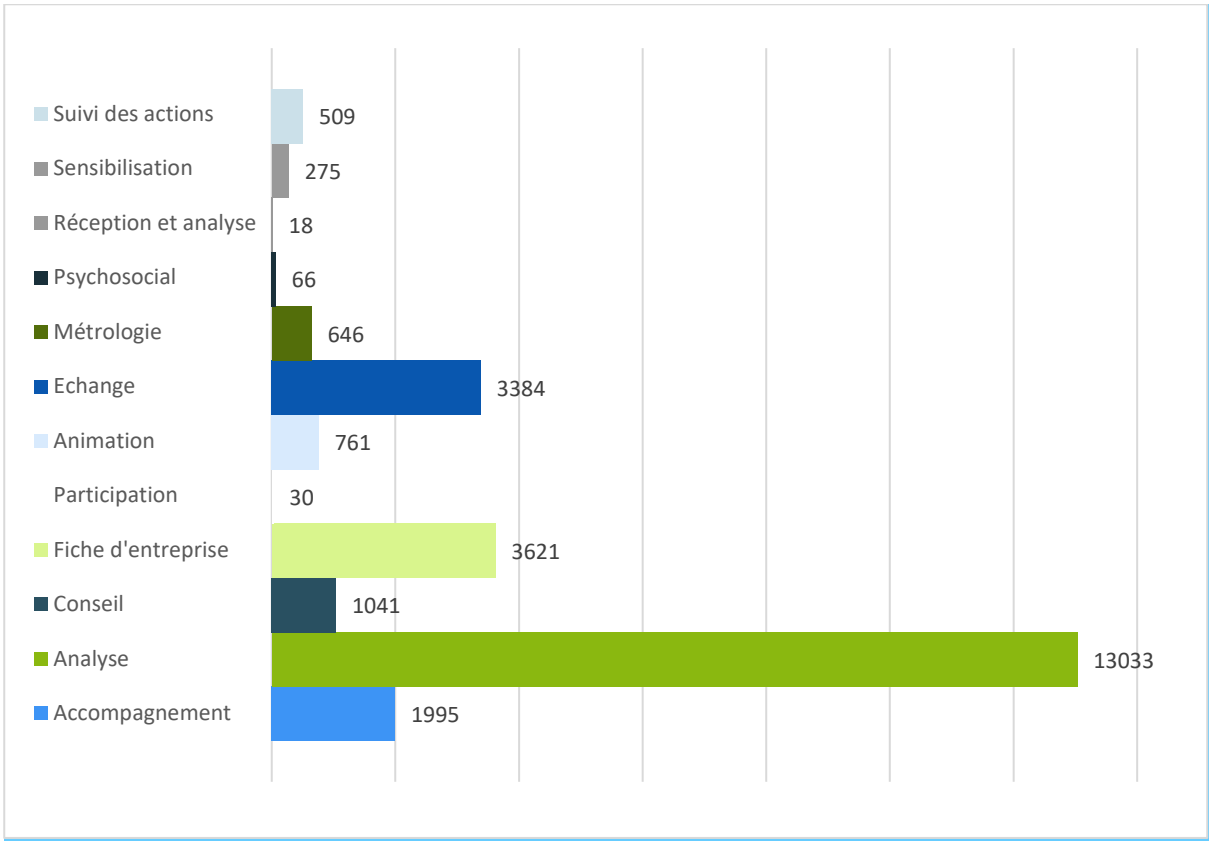
Indicateurs	2024	2025
Accompagnement	1	20
Analyse	210	193
Conseil	2	20
Fiche d'entreprise	290	371
Participation	1	1
Animation	5	10
Echange	43	55
Métrologie	17	8
Psychosocial	3	2
Réception et analyse	4	2
Sensibilisation	3	2
Suivi des actions	12	8



Nombre de salariés bénéficiaires des actions

Indicateurs	2024	2025
Accompagnement	329	1995
Analyse	1053	13033
Conseil	30	1041
Fiche d'entreprise	395	3621
Participation	63	30
Animation		761
Echange		3384
Métrologie		646
Psychosocial		66
Réception et analyse		18
Sensibilisation		275
Suivi des actions		509

Près de 25000 salariés suivis ont bénéficié d'une action de la part d'un professionnel de santé sur l'année 2025.

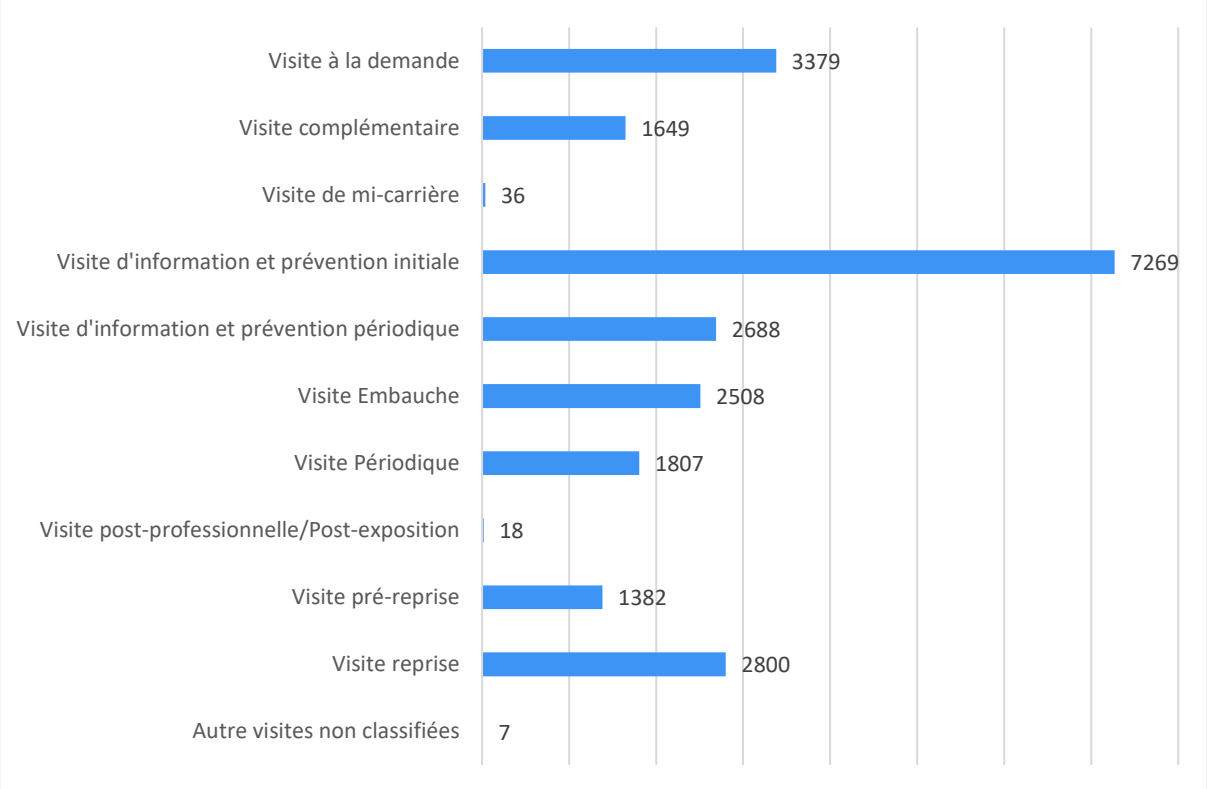


III – Les visites médicales

a. Par type de visite

Nombre de visites effectuées par type

Indicateurs	2024	2025
Visite à la demande	4054	3379
Visite complémentaire	1484	1649
Visite de mi-carrière	47	36
Visite d'information et prévention initiale	9043	7269
Visite d'information et prévention périodique	2036	2688
Visite Embauche	3566	2508
Visite Périodique	1882	1807
Visite post-professionnelle/Post-exposition	18	18
Visite pré-reprise	1290	1382
Visite reprise	2955	2800
Autre visites non classifiées		7
Total des visites	**26375**	**23543**



b. Par professionnel de santé

Nombre d'examens réalisés selon le professionnel (médecin / infirmier) en 2025

Type de visite	Médecin	Infirmier	Total visites
Visite Embauche	2382	126	2508
Visite Périodique	1714	93	1807
Visite d'information et prévention initiale	296	6973	7269
Visite d'information et prévention périodique	283	2403	2686
Visite pré-reprise	1373	6	1379
Visite reprise	2714	86	2800
Visite à la demande	3288	87	3375
Visite complémentaire	91	1558	1649
Visite de mi-carrière	11	25	36
Visite post-professionnelle/Post-exposition	18		18
Autre	4	3	7
Total des visites	**12174**	**11360**	**23543**

c. Visites en téléconsultation

Nombre d'examens réalisés en téléconsultation

Indicateurs	2024	2025
Visite à la demande	1	25
Visite d'information et prévention initiale		2
Visite d'information et prévention périodique		1
Visite Périodique		2
Visite pré-reprise		4
Visite reprise		15
Total des visites	**1**	**49**

d. Les examens complémentaires

Nombre d'examens complémentaires réalisés en interne

Indicateurs	2024	2025
Nombre d'examens complémentaires réalisés en interne	19488	28149

IV – Le maintien dans l'emploi

Nombre de salariés déclarés inaptes

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés déclarés inaptes	703	727

Nombre de salariés déclarés inaptes avec dispense de reclassement

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés	477	443

Nombre de salariés orientés vers un partenaire externe en lien avec la PDP (Cap emploi, MDPH, service social…)

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés orientés vers un partenaire externe	17	214

Nombre de salariés orientés vers un autre professionnel de santé

Indicateurs	2024	2025
Nombre de salariés orientés vers un autre professionnel de santé	5	100



III – LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

⇨ Certification

Pour rappel processus de certification est désormais demandé aux SPSTI avec pour objectif de garantir la qualité et l'efficacité des services offerts aux travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail. La certification permet également de s'assurer que les SPSTI respectent des normes spécifiques et des bonnes pratiques. Un groupe de travail « certification » a été créé pour établir un état des lieux des pratiques, créer des procédures et modes opératoires, et ainsi mettre tout en œuvre pour répondre aux exigences de la norme SPEC 2207 lors d'un audit en fin d'année 2025.
Grâce au fruit de leur travail, le niveau 1 visé a pu être obtenu en 2025.
Il convient désormais en 2026 de faire un point d'étape avant de viser le niveau 2 en fin d'année 2027.
Toutes les équipes se mobiliseront pour atteindre l'objectif.

⇨ CPOM

Le CPOM a été signé entre la DREETS, la CARSAT et le SSTMC sur les deux thématiques suivantes :

- ↳ La PDP
- ↳ Les fumées de soudage

⇨ Immobilier :

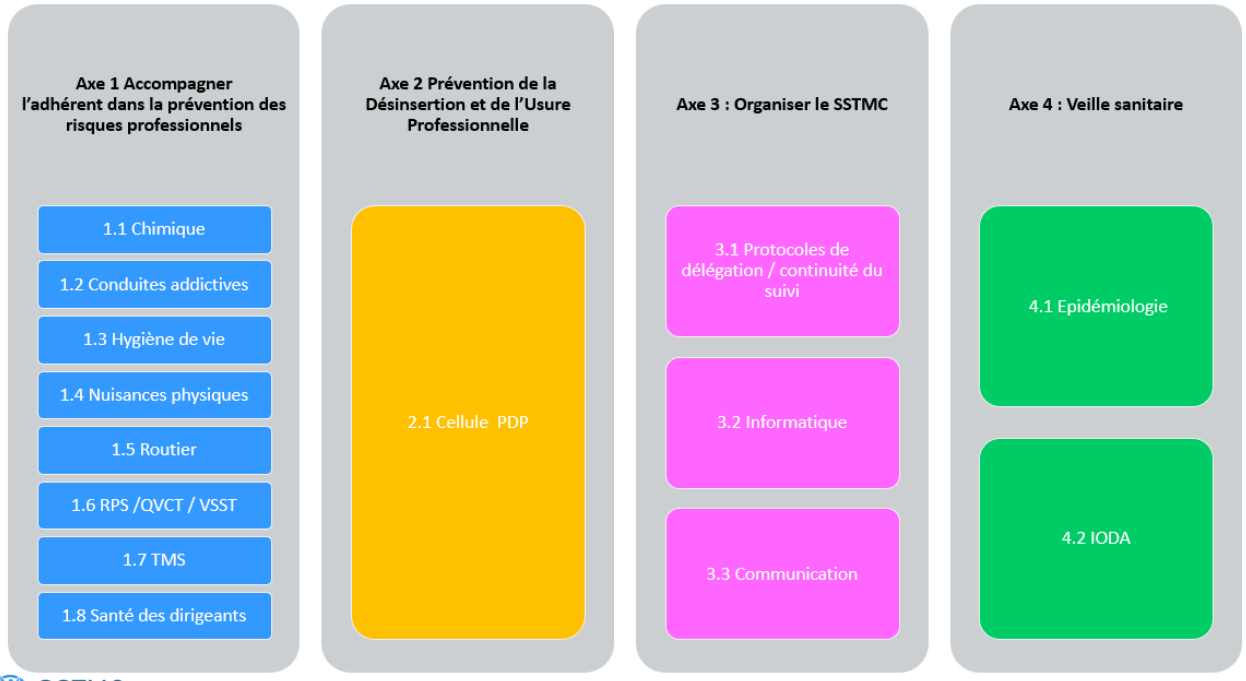
Les trois projets immobiliers sont en pleine effervescence en ce début d'année 2025.
Centre de Saint-Gaudens : la construction du bâtiment se poursuit mais prend du retard.
Centre de Muret : un nouveau cabinet d'architecte est choisi pour le projet immobilier de Muret. Les échanges entre le SSTMC, l'architecte et l'Agglomération du Muretain se poursuivent pour réaliser le nouveau bâtiment. L'objectif étant de déposer le permis courant mai 2026.
Centre de Saint-Elix-Le-Château : les échanges entre le SSTMC et la communauté cœur de Garonne continuent. Le permis devrait être déposé courant juin 2026
Par ailleurs, concernant l'Annexe de Bagnères-de-Luchon, l'équipe en charge du secteur géographique de Luchon intègre les deux bureaux loués au sein de la Maison de Santé de la commune.

⇨ Cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)

La cellule PDP passe du mode « test » au mode mise en œuvre. Un chargé de la cellule PDP est embauché pour travailler en partenariat avec les acteurs de la prévention (Cap Emploi, Carsat, MDPH…), aidé d'une assistante de la cellule de prévention.

⇨ Projet de service :

Au cours de l'année 2025, les axes du Projet de Service sont développés sur une période de 5 ans, 2025-2030 par les différents groupes de travail.



SSTMC
Votre partenaire Prévention